



Namur, le 27 juillet 2017

---

## Communiqué de presse

---

L'asbl Aidants Proches souhaite apporter quelques précisions au communiqué de presse publié par la Ministre Maggie De Block ce mercredi 26 juillet concernant le statut des aidants proches.

Pour rappel, la Ministre nous donne un aperçu des nouvelles mesures politiques qu'elle va mener pour les 2 prochaines années. Elle fait mention de la Reconnaissance des Aidants Proches, en détaillant comme suit : *« Les aidants proches accomplissent au quotidien un travail extraordinaire en faveur des patients grandement dépendants. Grâce à cette reconnaissance, le gouvernement souhaite que ce travail soit reconnu et limiter les démarches administratives des aidants proches. Il a également été décidé d'accorder un crédit de pension aux aidants proches qui travaillent à temps partiel. »*

Nous sommes tout à la fois réjouis et surpris par l'annonce de la Ministre. En effet, depuis le 6 juin 2014, jour de publication au Moniteur Belge de la loi sur « La reconnaissance de l'aidant proche accompagnant une personne en grande dépendance », aucun arrêté n'avait suivi pour concrétiser ce premier pas, malgré nos nombreuses sollicitations.

Nous nous réjouissons de voir les choses évoluer, même si certaines dispositions restent à préciser. Ce serait en tout cas une bonne nouvelle pour de nombreux Belges. D'après l'enquête de santé publique de 2013 en Belgique, près de 10% de la population (de 15 ans et plus) est en effet concernée. Il y aurait donc près de 860.000 aidants dans notre pays qui prodiguent au moins une fois par semaine de l'aide ou des soins à un membre de leur entourage : famille ou voisinage.

Dans le futur, l'asbl souhaite participer à l'élaboration des décisions prises par la ministre de la santé afin de proposer des mises en place concrètes pour les aidants proches de Belgique, en fonction des réalités de leur vécu quotidien.

=====

**Aidants PROCHES** asbl  
Route de LLN N°4, boîte 2 5001 Belgrade – BELGIQUE  
N° enregistrement 885 931 187.  
Courriel : [info@aidants.be](mailto:info@aidants.be)  
Tél : 0032 (0)81 30.30.32 - 0032 (0)81 74.68.79



## **Mais qui peut se dire Aidant Proche ?**

L'asbl Aidants Proches présente l'aidant comme suit : « Est aidant proche toute personne qui apporte régulièrement son aide à un proche en déficit d'autonomie. Cette aide répond à des besoins particuliers et est accomplie en dehors de celle réalisée dans le cadre d'une rémunération professionnelle ou de volontariat défini par la loi du 3/07/2005. » La situation d'aidant proche est donc susceptible de nous concerner tous un jour, qui que nous soyons.

## **Qui sommes-nous ?**

L'asbl Aidants Proches a été créée à l'initiative de la fondation Roi Baudouin en 2006. Ses missions sont, entre autres, d'identifier les besoins des aidants proches, de contribuer à la reconnaissance officielle et à l'accès aux droits sociaux pour aidants proches, de rassembler les informations concernant les services et les aides, et d'informer sur ces derniers.

## **Besoins d'informations complémentaires sur l'asbl Aidants Proches ?**

<http://www.aidants-proches.be>

## **Nos asbl sœurs :**

<https://www.aidantsproches.brussels/>

<https://www.jeunesaidantsproches.be/>

Contact presse : Sigrid Brisack, directrice de l'asbl Aidants Proches : 0477/ 98.90.06